



Agression sexuelle, combien de dommages et intérêts ?

Par **space_dementias**, le **21/03/2010** à **22:20**

Bonjour à tous,

Je m'appelle Aurélie F., j'ai 20 ans et j'ai été victime d'une **agression sexuelle** le 14 janvier 2010 à Arras.

Je marchais dans un parc lorsqu'un homme m'a attrapé au niveau des seins, j'ai hurlé, et il s'est enfui.

J'ai porté plainte auprès de la police, qui l'a retrouvé car après moi, il a continué d'agresser des jeunes filles dont l'une a permis de l'arrêter.

Il avait une trentaine d'agressions à son actif depuis environ un an et a été déclaré **pénalement responsable** par un expert mandaté par la police.

Je suis convoquée à l'audience jeudi 25 mars, dans quelques jours donc, où j'y retrouverai deux autres victimes.

Je compte me constituer **partie civile** et demander des **dommages et intérêts** pour le préjudice psychologique et moral qu'il m'a causé, mais **j'ignore le montant** que je suis en droit de demander.

J'ai **besoin d'informations** et je compte vraiment sur vous pour m'aider. J'espère que vous pourrez prendre quelques minutes pour me répondre.

D'avance, un grand **merci**.

Aurélie

Par **ravenhs**, le **21/03/2010** à **23:33**

Bonsoir,

Il n'y a pas de somme minimum ou maximum de prévues par les textes.

Les dommages et intérêts sont fonction du préjudice subi. C'est à vous de demander une somme qui selon vous "réparera" votre préjudice. Le préjudice peut être plus ou moins important selon le déroulement des faits et l'impacte que cela a eu sur vous.

S'agissant du préjudice moral, c'est très dur à évaluer puisqu'il y a très peu de critères objectifs (c'est pas comme un vol de portable où le montant du préjudice est égal au montant du téléphone).

Sachez une chose toutefois : vous allez demander une somme et le tribunal pourra choisir de donner moins que ce que vous demandez mais **ne pourra pas vous donner plus que ce vous sollicitez.**

Donc n'hésitez pas à viser "haut", sans que ce soit non plus démesuré au risque de paraître ridicule.

Bon courage.

Par **space_dementias**, le **21/03/2010** à **23:42**

Merci INFINIMENT pour ta réponse si rapide, Ravenhs !
C'est très instructif. J'espère que l'audience se passera au mieux.
En tout cas, vraiment, merci :)

Par **ravenhs**, le **21/03/2010** à **23:48**

Ne t'inquiètes pas tout se passera bien pour toi, tu seras du bon côté de la barre :)

Par **space_dementias**, le **22/03/2010** à **00:19**

Lol c'est pas faux...

Et l'idée que deux autres victimes seront là aussi fait que je suis un peu moins mal à l'aise...
Mais ce n'est quand même pas évident pour moi de demander de l'argent à quelqu'un qui m'a fait du mal, certes, mais de façon abstraite, car c'est d'ordre psychologique.
Ce n'est pas son argent qui m'aidera à me sentir mieux, à cesser mes cauchemars ou à lâcher ma bombe lacrymogène fraîchement achetée quand je suis dans un coin sombre...
Mais après en avoir parlé autour de moi, je comprends que cela participera peut-être à lui faire comprendre et à le faire réagir sur ce qu'il a fait, peut-être n'en a-t-il rien à faire que de traumatiser les gens... Mais si son compte en banque l'intéresse un peu plus, ça peut finalement avoir un impact. Je veux donc me constituer partie civile pour obtenir réparation de la part de cet homme, même si je ne suis pas sûre que ça m'aidera à me sentir mieux. Mais

en tant qu'étudiante, je me dis que vu mes finances, ce ne sera pas de trop, de toute façon.

Par **ravenhs**, le **22/03/2010** à **00:40**

C'est clair y'a pas de honte à demander des dommages et intérêts.

Je te rassure par avance, tu te sentira pas mieux en sortant du tribunal.

Ce que tu viens de décrire avec la bombe lacrymo, dis le au tribunal, ça aidera le juge à évaluer ton préjudice.

Par **space_dementias**, le **22/03/2010** à **00:47**

OK, je retiens tes précieux conseils :)

Je t'avoue que je flippe de plus en plus, mais je fais ce qu'il faut pour relativiser. Et heureusement, un membre de ma famille m'accompagnera...

E tout cas, je te remercie encore, Mr ou Mme Ravenhs ;)

Par **ravenhs**, le **22/03/2010** à **02:21**

jeune homme !

pis si tu veux que je t'explique un peu le déroulement d'un procès pénal, n'hésite pas à revenir, connaitre un peu comment ça marche et qui est qui ça aide a destresser !

Par **lili62**, le **03/03/2017** à **14:34**

bonjours j'ai etait victime d'agression sexuel et le proces vas etre j'espere pour bientot j'aimerais s'avoir combien j'vaise etre dedomager et combien risque mon agresseur sachant qui y a des circontance agravante et qui et incevable j'ai regarder sur internet et je trouve certaine peine tres leger 4 ou 5 ans ou parfois 1 ans et 5000e de dommage et interet merci de votre reponse

Par **jos38**, le **03/03/2017** à **16:25**

bonjour. votre avocat doit pouvoir vous renseigner, connaissant parfaitement votre dossier. tout dépend des cas.

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **16:30**

Bonjour,

Vous auriez du ouvrir votre propre fil ou au moins lire les propos de @ravenhs qui est avocat [citation] je trouve certaine peine tres leger 4 ou 5 ans ou parfois 1 ans et 5000e de dommage et interet [/citation]

4 ou 5 ans ce n'est pas léger.

En outre sur sur internet vous trouverez surtout les condamnations (prison et amende) mais pas les dommages et intérêts alloués à la partie civile (victime).

Par **Alis**, le **04/07/2018** à **07:15**

Bonjour j'ai été agressé dans la rue un homme ma percé le seins et ma frappé avec un balai su le bras j'ai porte plaine et j'ai le droit avoir dommages intérêt et je saïs pas combien pouvait m'aide svp il faut écrit un courier avant le 27juillet pou le juge on appelle sa une agression sexuelle avec armes .

Par **jos38**, le **04/07/2018** à **11:35**

bonjour. votre avocat doit pouvoir vous renseigner

Par **Alis**, le **04/07/2018** à **12:33**

G pas avocat

Par **jos38**, le **04/07/2018** à **13:58**

dans votre mairie, il doit y avoir des consultations d'avocat gratuites

Par **Alis**, le **04/07/2018** à **15:15**

Merci

Par **morobar**, le **05/07/2018** à **07:32**

Bonjour,

Vous pouvez aussi vous faire aider par une association d'aide aux victimes.

<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/la-justice-et-les-associations-10278/les-associations-daide-aux-victimes-11976.html>